



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 4409

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité suite aux questions des associations familiales catholiques du département de la Moselle, si elle est favorable au vote d'une loi d'orientation qui établisse un véritable contrat de progrès avec les familles sur les cinq années à venir, et qui prévoit notamment l'attribution de ressources nouvelles à la branche famille et leur pérennité.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a annoncé qu'il sera procédé en 1998 à un réexamen d'ensemble de la politique familiale portant sur les prestations familiales, mais également sur l'ensemble des politiques publiques intéressant directement les familles : politiques scolaires, fiscales, de logement, de temps de travail... Dans ce cadre, les modalités de financement de la branche famille de la sécurité sociale feront l'objet d'un examen. A l'issue de cette réflexion d'ensemble, le Gouvernement décidera des mesures qu'il convient de prendre pour la concrétiser.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4409

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3387

Réponse publiée le : 22 décembre 1997, page 4808